

**Chères Arignacoises, Chers Arignacois,**

**L'équipe municipale vous présente le dernier bulletin du mandat.**

**Les engagements de ces 6 années ont été tenus en maîtrisant les finances publiques malgré un contexte difficile.**

**Merci pour votre confiance tout au long de cette période.**

**Meilleurs vœux à vous toutes et vous tous pour cette nouvelle année !**

**Philippe PUJOL, Maire**

**et les membres du Conseil Municipal**

**Bulletin municipal ARIGNAC Janvier 2026**

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Conseil municipal du 27 Août 2025 : délibérations

### **CHARTE PNR**

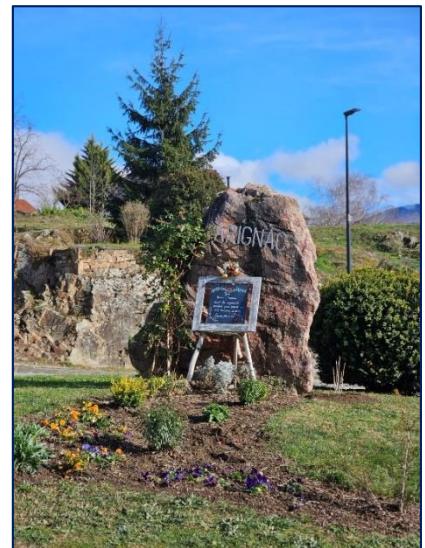
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désormais prendre position sur la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

En effet, pour intégrer le Parc Naturel Régional pour la période 2025-2040, les collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude doivent approuver sa Charte et ses annexes, par une délibération positive et sans réserve.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, sans réserve, le dossier de Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.
- **ACTE**, de ce fait l'adhésion de la collectivité au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises en application de ses statuts.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**



### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **DU PAYS DE TARASCON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 26 juin 2025 à Mercus-Garrabet, s'est prononcé favorablement pour compléter les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon de la manière suivante :

- Compétences optionnelles → Activités de pleine nature
- Compétences supplémentaires → Coordination des politiques éducatives locales
- Modification de l'adresse du Siège
- Répartition des sièges conformément à l'article L5211-6-1, Modifié par la Loi n°2017-257 du 28 février 2017 - art. 75 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

## Conseil municipal du 22 Octobre 2025 : délibérations

### **PROTECTION SOCIALE : SANTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Décret n° 2022-581 du 20 Avril 2022 instaure la possibilité pour les Collectivités de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs Agents.

À ce jour, la Commune participe à hauteur de 27€ mensuels pour tout Agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une mutuelle labellisée.

Ce décret vise à instaurer une égalité entre les Agents et à réduire la précarité. Les Collectivités peuvent choisir entre :

- La labellisation : *les agents sélectionnent eux-mêmes un contrat individuel labellisé.*
- Ou la convention de participation : *plusieurs organismes d'assurance ont été mis en concurrence par le Centre de Gestion pour proposer de meilleurs contrats aux Communes.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De retenir pour le risque santé : la convention de participation du Centre de gestion bien plus avantageuse pour les Agents.
- De fixer le montant unitaire de participation de la Collectivité par Agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026, comme suit : 40 € mensuels par agent pour le risque santé.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

## MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des évolutions réglementaires, le SMDEA doit procéder à une refonte de ses statuts. Pour cela, chaque Commune membre doit émettre un avis quant à cette modification.

En effet, la promulgation de la Loi du 11 avril 2025 prévoit la suppression de l'obligation de transfert des compétences Eau & Assainissement aux intercommunalités ainsi que le changement du nombre de délégués actuels pour pallier aux difficultés institutionnelles pour atteindre le quorum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'approuver** les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

## ACQUISITION TERRAIN MENAC / DE MACEDO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Fernand DE MACEDO, s'engage à céder une partie de ses parcelles nécessaires à l'agrandissement de la Route de Ménac.

Le prix de cette parcelle est de 42 € le m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour les parcelles suivantes :

- ☞ Parcelles A2241 et A2243.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

## BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de M. Didier LEGER, gérant de l'entreprise ÉLECTROMÉNAGER ECO et locataire du local sis Route de Tarascon ZA La Bernière à Arignac.

La Commune étant propriétaire du local, Monsieur le Maire a rencontré des porteurs de projet intéressés par la reprise du local.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'acte détaillant l'ensemble des conditions et annexé à la présente délibération.

Après avoir écouté l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte en qualité de Bailleur dans le sens du projet d'acte annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires.
- **AUTORISE** le changement d'activité dans ce local et autorise M. Rémy GALY à exploiter le local pour son activité de Fabrication, Vente, Fourniture et pose de Menuiseries.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

## CONVENTION DE MANDAT (TRAVAUX DE VOIRIE) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES -

### PROGRAMMATION 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est autorisée à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie de ses communes membres. Cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR intercommunale (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Compte-tenu des travaux pour le goudronnage du Chemin des Carrières prévus en 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention Intercommunale.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*



## Conseil municipal du 12 Décembre 2025 : délibérations

### VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approver les décisions modificatives suivantes :

Comptes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Compte 739211	+ 10 000 €	
Compte 7392221	+ 5 000 €	
Chap. 023-042	- 15 000 €	
INVESTISSEMENT		
Compte 2151	- 15 000 €	
Chap. 021 040		- 15 000 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

### DOSSIER FONCIER (ACQUISITIONS / CESSIONS)

#### • *Acquisition Parcelle ANDRIEUX*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de finaliser le foncier du projet d'Habitat Inclusif du Quartier de Campa, il conviendrait d'acquérir la parcelle B0095 appartenant à Mme ANDRIEUX.

Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 40 € le m<sup>2</sup>.

Afin de finaliser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

#### • *Échange Parcelles VEXANE*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de finaliser le tracé du Chemin de Pont de Fil, il a été proposé à M. VEXANE le rachat de sa parcelle B0768.

Celui-ci préfèrerait procéder à un échange de parcelles.

Le Conseil Municipal s'accorde sur l'échange de la parcelle B0768 contre la B0980 et la B0926.

Afin de finaliser administrativement cet échange, il y a lieu d'accomplir les actes notariés.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents.*

#### • *Cession Parcelle Café*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de régulariser une situation administrative, il convient de céder à Madame FOURNIÉ la parcelle représentant la terrasse du café. Elle assumera les frais liés à cette transaction.

Afin de finaliser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés.

# PERMIS DE CONSTRUIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES.....ZA de Prat Long ..... Changement du règlement de la zone  
THERY Arthur .....Route de Foix.....Construction d'un Cabinet Médical  
BORGES Pierre.....Hameau de Ménac..... Construction de 4 Logements  
CASSÉ Chantal ..... 23, Chemin de la Gourgue.....Extension maison  
GREGORIO Lisa .....Chemin du Trémental.....Construction d'un Studio de Jardin

## ETAT CIVIL



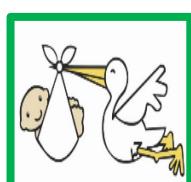
### MARIAGE

GONCALVES Daniel & ALAZET Fabienne ..... 30 Août 2025  
THERY Arthur & BALLISTA Élodie ..... 20 Septembre 2025  
LAGUERRE Nicole & MATAIX Roger ..... 06 Décembre 2025



### PACS

LORIOT Laura & FETILLE Thomas ..... 29 Août 2025



### NAISSANCE

TEIXEIRA Ava ..... 14 Juillet 2025  
CALDERON Jules ..... 21 Août 2025  
MARTINEZ Noah ..... 28 Août 2025



### DECES

CASSÉ née MATIGNON Andrée ..... 05 Juillet 2025  
BILLY née JOVET Odile ..... 14 Juillet 2025  
PRADÈRE Yves ..... 14 Juillet 2025  
MASSOS née LOURENÇO Maria De Lourdes ..... 23 Août 2025  
FOLLET née VERNEECKE Jacqueline ..... 28 Août 2025  
MARTIN Jean- Claude ..... 30 Octobre 2025  
AUGÉ née BARBE Dany ..... 04 Novembre 2025  
BOHER Robert ..... 05 Novembre 2025  
AMOROS Roger ..... 18 Décembre 2025  
ROUJA Baptiste ..... 31 Décembre 2025



Dans sa catégorie (entre 300 et 1000 habitants)

Arignac a reçu en 2025 le prix de  
*« Villes et Villages fleuris »*  
de l'Ariège

# LES ASSOCIATIONS ARIGNACOISES vous proposent :

## FOYER RURAL

Au local de l'association route des carrières :

Activité	Horaire	Contact	Téléphone
Encadrement	lundi de 14 à 17h	Mme Garaude	06 33 04 09 38
Cartonnage	mardi de 14 à 17h	Mme Germa	06 71 34 89 52
Patchwork	jeudi de 14h à 17h	Mme Commanay	06 12 83 69 03
Aquarelle	vendredi de 14 à 17h	Mr Vieubled	06 24 04 86 32
Aquarelle initiation	mardi sur inscription	Mr Vieubled	06 24 04 86 32
Café diabète	mardi permanence de 10 à 12h mercredi sur rendez-vous	Mme Porta	07 84 54 57 80
YOGA (à l'étage de la salle des fêtes)	lundi de 20h30 à 22h	Mr Loubet	06 83 36 66 53

## ASSOCIATION PATE A CHOU-FLEUR (Fleurissement du village)

Le jeudi de 9h à 12h au local associatif secrétaire Mme Roma tel 06 26 22 44 30

## BOXE (salle des fêtes)

Le lundi de 18h30 à 20h30 Mr Sanchez tel 06 50 73 10 76

## ZENQIQONG puis TAI JI CHUAN (salle de fêtes)

Le mardi de 16h à 17h45 et de 17h45 à 19h30 Mr Diguglielmo tel 06 44 86 81 00

## PENA FLAMENCA initiation au Flamenco (salle des fêtes)

Le mercredi de 19h à 21h Mme Tondo tel 07 77 88 75 09

## PILATE (salle des fêtes)

Le jeudi à 18h30 Mme Nobre tel 06 18 32 58 74

## CHORALE (salle des fêtes)

Le mardi et le vendredi de 15 à 17h Mme Prosper tel 05 61 05 66 18

## PNNS (programme national nutrition santé gratuit)

Activités physiques adaptées, conseil sur l'alimentation Mr Chourreau tel 07 78 40 99 29

## LA JOYEUSE PETANQUE ARIGNACOISE

Terrain de boules zone le Beal Tous les après-midi Mme Apolinario tel 06 66 80 96 03



## VISITE PREFCTORALE

Première sortie officielle du nouveau Préfet de l'Ariège, M. Hervé BRABANT, à Arignac à l'occasion de la semaine de l'Industrie.

A l'initiative de M. Martial ESTEBE, responsable de l'entreprise HELISA, une visite de la centrale du Moulin d'Arignac a été choisie pour faire découvrir aux élèves de BTS Electrotechnique du lycée Pyrène de Pamiers, le monde de l'hydroélectricité.



## INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE



Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Renseignements : [www.servicepublic.gouv.fr/particuliers/vosdroits](http://www.servicepublic.gouv.fr/particuliers/vosdroits)

*A l'occasion de la nouvelle année,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*

*les Associations,*

*vous invitent à la*

## *Cérémonie des vœux*

*Samedi 31 Janvier 2026, à 18h30,*

*à la Salle des fêtes*